



PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il convient donc de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet donc, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permettra au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : GRTgaz SA

Nom du projet : Création d'une desserte en gaz de la Vallée de la Tarentaise - D160 / PMS 10bar – entre Gilly-sur-Isère (73) et Moûtiers (73)

Commune (dpt) : Bois-Colombes (92)

Adresse : 6 rue Raoul Nordling

Téléphone : 0478146960 Fax :

Email : timothee.leroy@grtgaz.com

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Possibilité de joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser quel type d'aménagement est envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste en la création d'une desserte en gaz le long de la vallée de la Tarentaise entre les communes de Gilly-sur-Isère et de Moûtiers, dans le département de la Savoie. Ce nouvel ouvrage, d'une longueur de 33 km, se composera de 2 tubes en parallèle de diamètre extérieur (D) de 160 mm et d'une pression maximale de service (PMS) de 10 bar.

Cette future desserte sera implantée (sur la quasi-totalité de son parcours) le long de chemins et de routes existantes. L'essentiel des travaux sera réalisé en tranchée à roues avec déroulage des tubes en touret. La tranchée a une largeur de 80 cm. La profondeur d'enfouissement minimale est de 1 m avec positionnement d'un grillage avertisseur jaune 30 cm au-dessus.

Des postes gaz seront implantés aux deux extrémités de la future desserte et deux postes clients de détente/livraison seront localisés dans des sites industriels longés par le projet.

b. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

En site(s)

n° de site(s) : (FR82----)

n° de site(s) : (FR82----)

...

Hors site(s) A quelle distance ?

A 835 m du site ZPS Massif de la Lauzière n°FR8212028

A 835 m du site ZSC Massif de la Lauzière n°FR8202003

Nom de la commune : LA LÉCHÈRE N° département : 73

Lieu-dit :

- Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

.....
.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (si connu) : 8 à 13 M€ (au strict périmètre du projet GRTgaz donc hors travaux réseau distribution / projets de conversion énergétique...)

Sinon classe de coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Préciser les cases cochées et délimiter cette zone d'influence sur un carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème :

La zone d'influence concernée par le projet est très restreinte. Elle s'étend à environ 5 m de part et d'autre de la future desserte du gaz et au niveau des sites d'implantation des postes gaz.

.....
.....

Il faut désormais faire l'état des lieux écologique de la zone d'influence afin de déterminer ensuite les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone :



PROTECTION REGLEMENTAIRE :

Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Montagne
- Loi Littoral
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Zone RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'étude (= parcelles concernées par l'aménagement), accompagné éventuellement de commentaires pour chaque usage.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Pâturage aux abords du tracé

Photo 2 : Forêt de Rhône

Photo 3 : Affleurement rocheux

Photo 4 : Ripisylve de l'Isère

Photo 5 : Salamandre tachetée écrasée au sein de la forêt de Rhône

Photo 6 : Accenteur alpin recensé à proximité du tracé

L'ensemble des photos est joint à la fin du document.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande autre : cultures, pâturages	x	De nombreux milieux ouverts (pâturages, cultures, pelouses) ont été inventoriés aux abords du tracé de la future desserte de gaz.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	x	Le tracé retenu pour la future desserte traverse la forêt de Rhône (Forêt de pentes) et se situe aux abords de plusieurs petits boisements de feuillus.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	x	Des affleurements rocheux et des falaises ont été recensés aux abords du tracé.
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	x	Le tracé de la future desserte va traverser deux zones humides inféodées à l'Isère (ripisylve).
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Salamandre tachetée	x	2 individus écrasés sur la route au sein de la Forêt de Rhône
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux	Plusieurs espèces d'oiseaux protégés	x	Nombreuses espèces recensées sur l'ensemble du tracé
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet de desserte de GRTgaz n'engendrera aucune destruction ou détérioration d'habitats naturels patrimoniaux, inscrits au Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 ZSC Massif de la Lauzière (FR8202003). L'ensemble des travaux s'effectuera au niveau de chaussées existantes (chemins forestiers, routes, anciennes voies de service).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet GRTgaz n'engendrera pas de perturbations d'espèces déterminantes, inscrites au FSD du site Natura 2000 ZPS Massif de la Lauzière (FR8212028). Les perturbations des espèces animales en général seront temporaires et limitées au bruit et aux vibrations du sol.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet GRTgaz n'engendrera pas de perturbations d'espèces déterminantes dans la classification du site Natura 2000 dans leurs fonctions vitales. Les perturbations seront essentiellement liées au bruit et aux vibrations engendrées par les travaux et resteront temporaires.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :



Photo 1 : Pâture aux abords du tracé



Photo 2 : Forêt de Rhône



Photo 3 : Affleurement rocheux (forêt de Rhône)



Photo 4 : Ripisylve de l'Isère



Photo 5 : Salamandre tachetée (forêt de Rhône)



Photo 6 : Accenteur alpin

